CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

62e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 4 au 8 septembre 2023

**SC62 Doc.17**

**Rapport du Groupe de travail sur la jeunesse**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à prendre note des progrès réalisés par le Groupe de travail sur la jeunesse (YWG) qui a organisé deux réunions virtuelles du GT et deux ateliers sur l’engagement des jeunes, avec la participation d’autres organisations représentant la jeunesse au titre d’accords multilatéraux sur l'environnement (AME) et d’organismes des Nations unies.

**Contexte**

1. La Résolution XIV.12, *Renforcement des liens Ramsar avec la jeunesse*, a demandé au Comité permanent d’établir un Groupe de travail sur la jeunesse (YWG) dont le mandat vise à faciliter l’intégration de la participation des jeunes dans la gouvernance, les programmes de travail et les autres activités de la Convention.

2. À sa 61e réunion, le Comité permanent a nommé le Président par intérim et les membres du YWG dans ses Décisions SC61-06 et SC61-07 respectivement.

a. Le point focal pour les jeunes de l’Australie (coauteur de la Résolution XIV.12 avec le Costa Rica) a été nommé à la présidence par intérim.

b. Le Groupe de travail sur la jeunesse se compose des Parties contractantes suivantes : le Congo, pour représenter la région Afrique ; l’Irak et l’Iran (République islamique d'), pour représenter la région Asie ; l’Autriche et la Slovaquie, pour représenter la région Europe ; la Colombie, pour représenter la région Amérique latine et Caraïbes ; et le Mexique, pour représenter la région Amérique du Nord.

**Première réunion du Groupe de travail sur la jeunesse**

3. La réunion inaugurale du YWG s’est tenue virtuellement le 1e mars 2023. L’Australie a été élue à la Présidence et l’Iran (République islamique d’) à la Vice-présidence du YWG. Le YWG a pris note de la mise à disposition par le Canada de fonds pour l’engagement des jeunes, et a chargé le Secrétariat d’organiser deux ateliers internationaux de la jeunesse pour échanger avec les jeunes et définir les priorités de travail pour le YWG.

4. Le Président a publié un communiqué le 13 mars 2023 résumant les décisions du YWG et appelant à une plus grande participation des Parties contractantes aux activités du YWG.

**Ateliers sur l’engagement de la jeunesse**

5. Deux ateliers se sont tenus virtuellement le 21 mars 2023 de 8 h à 10 h (CET) et de 16 h à 18 h (CET).

6. Une société de conseil, Flow in Action, a été recrutée pour accompagner l'organisation des ateliers. Les réseaux sociaux, listes de diffusion et divers partenaires ont été sollicités pour l’envoi d’invitations aux ateliers.

7. Les ateliers ont débuté sur une déclaration du Secrétaire général adjoint pour la séance du matin ainsi que sur une déclaration du Secrétaire général pour la session de l’après-midi. Ils étaient composés de plusieurs courtes discussions en groupes, suivies d’un atelier interactif avec les participants. Parmi les intervenants se trouvaient des représentants de l’équipe des Jeunes engagés dans les zones humides (YEW), des Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention, plusieurs organisations représentant la jeunesse au titre d’autres accords multilatéraux sur l’environnement (AME), ainsi que le Grand groupe des enfants et des jeunes des Nations Unies. Environ 50 participants étaient présents lors des ateliers.

8. Les intervenants étaient invités à répondre à une série de questions sur les défis en matière d’engagement des jeunes pour la conservation des zones humides, les exemples d’engagement effectif des jeunes au titre d’autres AME mais aussi au niveau national, et sur les opportunités pour de futurs événements et projets ou d’autres actions.

9. La deuxième séance consistait à répartir les participants en plusieurs groupes (des Breakout rooms sur Zoom) afin qu’ils étudient quelles pourraient être les conséquences du renforcement de l’engagement des jeunes dans les processus de la Convention et processus nationaux, quelle serait la situation souhaitée à l’avenir et qu’est-ce qui pourrait être fait dès maintenant pour faire de ce souhait une réalité.

10. Le débat entre les participants et les intervenants était à la fois riche et stimulant, plusieurs idées ont été passées en revue, tous ont eu une même compréhension des questions convenues et de la nécessité de nouer des relations entre différents acteurs.

11. Les ateliers ont permis d’identifier un ensemble de besoins clés pour les participants, y compris :

a. La nécessité pour les Parties contractantes (PC) de contacter les jeunes et les impliquer de manière significative aux négociations et processus décisionnels ;

b. La nécessité pour les PC et autres parties prenantes d’impliquer les jeunes dès le début des projets afin qu’ils développent ensemble des solutions dans une approche collective ;

c. Les jeunes ont besoin de ressources financières, les projets doivent être élaborés en tenant compte des possibilités pour les jeunes d’en vivre, et ils doivent éviter aux jeunes d’être considérés comme des bénévoles ; et

d. Les PC peuvent inclure la conservation des zones humides dans leurs stratégies pour l’emploi et l’éducation.

12. Les ateliers ont également permis d’identifier une série d’actions possibles, que le YWG pourrait examiner. Il s’agit notamment de :

a. La création d'une plateforme en ligne permettant de relier entre eux les jeunes praticiens des zones humides ;

b. Le développement d'un programme structuré d’engagement pour le YWG, la Convention et les PC, comprenant une approche régionale ;

c. Un programme de mentorat intergénérationnel pour les professionnels des zones humides ;

d. Un renforcement des capacités, y compris des opportunités de leadership, des formations et du développement de compétences ; et

e. L’identification des soutiens financiers et en nature pour la formation, les opportunités de travail rémunéré, la participation à des conférences et le soutien à des projets.

13. Les conclusions des ateliers ont été compilées dans un rapport qui a été distribué aux membres du YWG.

**Deuxième réunion du Groupe de travail sur la jeunesse**

14. La deuxième réunion du YWG s’est tenue virtuellement le 3 mai 2023. Le YWG a échangé sur les conclusions des ateliers précédents et a décidé de commencer à travailler sur le plan de travail du YWG.

15. Le YWG a nommé l’Iran (République islamique d’) en tant que représentant du YWG auprès du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST), et l’Australie en tant que représentant du YWG auprès du Groupe de travail sur le Plan stratégique.

**Conseiller des jeunes**

16. Au paragraphe 17, la Résolution XIV.12 demande l’emploi d’un conseiller des jeunes au Secrétariat dans le but de faciliter l'engagement et les projets des jeunes et pour aider à coordonner ce programme de travail. Afin de soutenir l’emploi d’un conseiller des jeunes, le Secrétariat sollicite des contributions volontaires auprès des Parties contractantes ayant des ressources disponibles.